

L’an deux mille vingt-cinq et le trois juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

| | | | |
|----------------------|----|--------------------------|----|
| En exercice : | 55 | | |
| Présents : | 35 | Suffrages exprimés : | 51 |
| Absents : | 20 | - dont POUR : | 51 |
| Absents AVEC pouvoir | 16 | - dont CONTRE : | 0 |
| Absents SANS pouvoir | 4 | Nombre d'abstention(s) : | 0 |

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

| | | |
|--|-----------------------------|------------------------|
| Mme ARAGONES Claire | Mme GIRARD Nicole | Mme PAIGNON Laurence |
| M. BATOUX Philippe | Mme GREGOIRE Sylvie | M. PEYRARD Jean-Pierre |
| M. BOREL Félix | Mme JEAN Amélie | Mme PIERI Julia |
| M. CARLIER Roland | M. JUSTINESY Gérard | M. RIVET Jean-Philippe |
| Mme CATALANO-LLORDES Gaétane | M. KITAEFF Richard | M. ROUSSET André |
| M. COURTECUISSÉ Patrick | M. LIBERATO Fabrice | M. SEBBAH Didier |
| Mme CRESP Delphine | Mme MARIANI-RENOUX Séverine | M. SILVESTRE Claude |
| M. DECHER Martine | M. MASSIP Frédéric | M. SINTES Patrick |
| M. DERRIVE Eric | Mme MILESI Véronique | Mme STELLA Aurore |
| Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse | M. MOUNIER Christian | M. VOURET Eric |
| Mme FAURE Cécile | Mme NALLET Christine | |
| M. GERAULT Jean-Pierre | M. NOUVEAU Michel | |

Absents excusés ayant donné pouvoir :

| | |
|---------------------------------|--|
| Mme AMOROS Elisabeth | ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard |
| Mme ANGELETTI Frédérique | ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier |
| M. ATTARD Alain | ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence |
| Mme AUDIBERT Danielle | ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre |
| Mme BASSANELLI Magali | ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine |
| Mme BLANCHET Fabienne | ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia |
| M. BOURSE Etienne | ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse |
| Mme BUCHACA Sophie | ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe |
| Mme CLEMENT Marie-Hélène | ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick |
| Mme DAUPHIN Mathilde | ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe |
| M. JUNIK Pascal | ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine |
| M. LE FAOU Michel | ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole |
| Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse | ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian |
| Mme PALACIO Céline | ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland |
| M. PETTAVINO Jean-Pierre | ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie |
| Mme ROUX Isabelle | ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice |

Absents excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme PIERI Julia

| | |
|--|---|
|  | République française 2025/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt |
| | Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 3 juillet 2025 |

| | |
|-------------|---|
| N° 2025-137 | ENVIRONNEMENT – Demande de subvention Fonds Vert 2025 pour le développement du covoiturage |
|-------------|---|

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la loi d’Orientation des Mobilités en date du 24 décembre 2019 et plus particulièrement son article 35 ;*
- *Vu le décret n°2020-678 en date du 5 juin 2020 relatif à la nature des frais de covoiturage et aux conditions de versement d’une allocation par les autorités organisatrices ;*
- *Vu le décret n°2020-679 en date du 5 juin 2020 portant définition du seuil de distance applicable aux très courts trajets de covoiturage ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé par le conseil communautaire par délibération n° 2022-144 en date du 27 octobre 2022 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-170 en date du 7 décembre 2023 portant approbation de la convention avec la Société COMUTO S.A. (Blablacar Daily) ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024-179 en date du 11 décembre 2024 portant approbation du renouvellement de la convention avec la Société COMUTO SA (Blablacar Daily) ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 19 juin 2025.*

Par délibération du 27 octobre 2022, le conseil communautaire de LMV a approuvé le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) porté par le SCOT Cavaillon/Coustellet/L’Isle-sur-la-Sorgue.

Le plan d’actions du PCAET a pour ambition de réduire les consommations d’énergie, les émissions de gaz à effet de serre et d’améliorer la qualité de l’air en favorisant notamment les alternatives à l’autosolisme.

En complément du développement de son offre de transport en commun et d’incitation à l’utilisation des modes doux, le conseil communautaire de LMV a approuvé, par délibération du 7 décembre 2023, son adhésion à la solution de covoiturage BLABLACAR DAILY visant à réduire l’usage individuel de la voiture dans le cadre d’un groupement de commande avec les intercommunalités partenaires : CA du Grand Avignon, CA du Gard Rhodanien, CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE), CA Sorgues du Comtat et CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Via ce groupement de commande, sont financés la licence d’utilisation de l’application, un accompagnement à la communication et des commissions aux trajets.

La solution proposée par BlaBlaCar Daily se base sur une mise en relation des conducteurs et des passagers via une application et une incitation au covoiturage, via un système de rémunération du conducteur et une gratuité pour les passagers.

Cette offre de covoiturage concerne 484 000 habitants répartis sur 111 communes.

En 2024, 4 628 trajets Blablacar Daily ont été réalisés sur le territoire de LMV, représentant 135 451 kms parcourus en covoiturage, soit une économie de CO² de 29,474 tonnes, contribuant ainsi aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre prévus dans notre PCAET. L’indemnisation totale reçue par les conducteurs s’est élevée à 9 231 €, dont 5 118 € cofinancés par LMV pour 2 881 trajets cofinancés et 80 724 kms parcourus cofinancés.

En 2025 pour la deuxième année, LMV et les EPCI voisins poursuivent leur coordination et leur adhésion à BLABLACAR DAILY qui permet de financer le trajet pour les utilisateurs de l’application : gratuité pour les passagers et gains de 1 à 2 € pour les conducteurs en fonction de la longueur du trajet.

L’objectif pour LMV est la réalisation, via cette application, de 11 600 trajets en covoiturage en rapport avec le territoire, dont 7 500 € financés par l’agglomération sur une prévision totale de 85 000 covoiturages à l’échelle du bassin de vie d’Avignon.

Le coût prévisionnel du projet s’élève à 28 353,90 € HT pour notre communauté d’agglomération ainsi répartis :

| | |
|---|-------------|
| ▪ Convention Blablacar Daily (incitation financière aux trajets) | 18 000,00 € |
| ▪ Souscription licences Blablacar Daily + prestations informatiques | 3 091,40 € |
| ▪ Mesures d’accompagnement | 4 142,50 € |
| ▪ Coût au trajet Blablacar Daily | 3 120,00 € |

Le projet est éligible au Fonds Vert 2025 – Axe 3 : Développement du covoiturage à hauteur de 50 %.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l’opération « Développement du covoiturage 2025 » comme suit :
 - Montant prévisionnel du projet 28 353,90 € HT
 - Subvention Etat -Fonds Vert 2025 (50 %) 14 176,95 €
 - Autofinancement LMV (50 %) 14 176,95 €
- **APPROUVE** la demande de subvention de l’Etat au titre du Fonds Vert 2025 à hauteur de 14 176,95 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Julia PIERI



Cavaillon, le 7 juillet 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



